



SÉANCE
ORDINAIRE
20 JUIN 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2023 À 19H00 ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
4. **Parole à la mairesse et correspondance**
 - 4.1 Parole à la mairesse
 - 4.2 Correspondance
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Greffé et affaires juridiques**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2023
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Dépôt du sommaire d'embauche du directeur général agréé et greffier-trésorier.
 - 7.2 Dépôt du rapport annuel 2022 - transport adapté et collectif de Papineau
8. **Finances – trésorerie**
 - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
 - 8.2 État des comptes
 - 8.3 Rapport financier détaillé au 31 mai 2023
 - 8.4 Augmentation du crédit allouer de la carte de crédit du directeur général agréé et greffier-trésorier
9. **Sécurité civile et sécurité incendie**
 - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
10. **Travaux publics**
 - 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux
11. **Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
12. **Communication, développement des sports, loisirs et culture**
 - 12.1 Rapport mensuel du directeur des communications et du développement des sports, loisirs et culture
13. **Avis de motion et règlements**
 - 13.1 Règlement numéro 913-2023 remplaçant le numéro 913-2018 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau
14. **Affaires diverses**
 - 14.1 Protocole d'entente pour le sauvetage nautique
 - 14.2 Entente de partage d'effectifs entre la municipalité et le CSSCV



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

15. **Période de questions des citoyens**
16. **Période de questions et commentaires des membres du Conseil**
17. **Levée de la séance**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
20 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **20 juin 2023 à 19 h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Pierre Bertrand, André Mathieu et Jésabelle Dicaire.

Les conseillers, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette et Dominique Primeau ont motivé leurs absences.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a (7) personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en ce jour par les ajouts des points suivants : Aucun

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

4. Parole à la mairesse et correspondance

4.1 Parole à la mairesse

- Madame Nicole Laflamme, procède à l'allocution du mot de la Mairesse ;
- Mot de bienvenue et souhaite la bienvenue aux citoyens.

4.2 Correspondance

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

5. Période de questions des citoyens

- Il y a eu question :
- de l'accessibilité des marchands locaux au marché de Noël
- de la rémunération des élus pendant leurs absences

2023-06-105



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- de la grosseurs de la marina
- des règlements des permis et certificat
- des poubelles sur la route 148
- de la coupe de gazon du mois de mai versus la protection des abeilles
- rafraichissement de la peinture des traverses pionnières sur la route 148

6. Greffe et affaires juridiques

2023-06-106

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai et de la séance extraordinaire du 13 juin 2023

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 13 juin sont déposés lors de la présente séance

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2023 déposé lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Ressources humaines

7.1 Dépôt du sommaire d'embauche du directeur général agréé et greffier-trésorier

Le directeur général agréé et greffier-trésorier dépose son sommaire d'embauche des employés non-cadres. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

- Un (1) journalier à temps plein, poste permanent à la voirie
- Un (1) journalier à temps plein, poste occasionnel à la voirie
- Une (1) inspectrice en bâtiment, temps plein, poste permanent

7.2 Dépôt du rapport annuel 2022 - transport adapté et collectif de Papineau

Le directeur général agréé et greffier-trésorier dépose le rapport annuel 2022 du transport adapté et collectif de Papineau.

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

8. Finances – trésorerie

2023-06-107

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour de mai 2023.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1222 à 1286 d'une somme de 57,265.34\$, les dépôts direct numéro 447 à 455 d'une somme de 29,191.21\$ et les chèques numéro 7426 à 7467 d'une somme de 136,499.00\$ du mois de mai 2023 totalisant une somme de 222,955.55\$

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 31 mai 2023

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire au 31 mai 2023.

8.4 Augmentation du crédit allouer de la carte de crédit Desjardins du directeur général agréé et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE la présente limite de crédit du directeur général agréé et greffier-trésorier est de cinq mille dollars;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir de dépense du directeur général agréé et greffier-trésorier est de dix mille dollars;

CONSIDÉRANT QU'IL y a plusieurs transactions d'achat qui son font uniquement par carte de crédit;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces achats sont au-delà de cinq mille dollars;

Il est proposé par André Mathieu

RÉSOLU

D'AUTORISER l'augmentation de la limite de crédit de cinq mille dollars à dix mille dollars;

D'AUTORISER le directeur général agréée et greffier-trésorier à signer les documents nécessaires pour compléter cette augmentation.

2023-06-108



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité civile et sécurité d'incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de mai 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux

Monsieur Éric Cayer, directeur des travaux publics et gestion des eaux, dépose son rapport du mois de mai 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, mairesse, fait la lecture des points significatifs.

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de mai 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs

12. Communications, développements et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du directeur – communications, loisirs et culture

Monsieur Jean-François Lahaye, directeur - communications, loisirs et culture, dépose son rapport du mois de mai 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

13. Avis de motion et règlements

13.1 Adoption du règlement numéro 913-2023 remplaçant le règlement 913-2018 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 février 2023 ;

2023-06-109



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 913-2023 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau, ci-joint comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

14. Affaires diverses

14.1 Protocole d'entente intermunicipale relative au sauvetage nautique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Papineauville a initié un projet en vue d'organiser le sauvetage nautique sur la rivière des Outaouais.

CONSIDÉRANT QUE le sauvetage nautique est un service de sécurité civile essentiel que les municipalités de la MRC Papineau, bordant la rivière des Outaouais, soit Fassett, Montebello, Notre-Dame de Bonsecours, Papineauville, Plaisance, Canton Lochaber, Thurso, Lochaber Partie-Ouest, doivent offrir.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Papineauville a obtenu une aide financière afin d'acheter une embarcation et mettre sur pied un protocole organisationnel.

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Papineauville possède l'expertise et l'expérience en sauvetage nautique.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Papineauville est centrale à ladite opération.

CONSIDÉRANT QUE les maires des huit municipalités ont négocié une entente afin de recevoir le service de sauvetage nautique de la municipalité de Papineauville et d'en partager les coûts.

CONSIDÉRANT QUE cette entente est équitable et avantageuse pour toutes les municipalités participantes incluant Montebello.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'AUTORISER la Mairesse Nicole Laflamme et le directeur général agréé et greffier-trésorier Mario Briggs à signer le Protocole d'entente service sauvetage nautique, ci-joint comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

2023-06-110



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Adoptée à l'unanimité

2023-06-111

14.2 Résolution autorisant la signature d'une entente de partage d'effectifs entre la municipalité et le CSSCV

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris des pourparlers avec le Centre de service scolaire Cœur des Vallées (CSSCV) depuis quelques mois en vue d'en arriver à une entente de partage de certains effectifs leur appartenant de part et d'autre.

CONSIDÉRANT QU'IL est avantageux à plusieurs égards tant pour la municipalité que le CSSCV de pouvoir utiliser les effectifs tels, le gymnase, la bibliothèque, le stationnement, le centre communautaire (l'église), le terrain de l'école, etc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et le CSSCV désirent perpétuer l'entraide et la mise en commun de leurs effectifs afin de permettre une bonne gestion financière de part et d'autre.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et le CSSCV désirent poursuivre leurs discussions en vue d'étudier la possibilité de réaliser d'autres projets intéressants dans le futur.

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont arrivées à une Entente bénéfique à la communauté.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER la Mairesse Nicole Laflamme et le directeur général agréé greffier-trésorier Mario Briggs à signer l'entente ci-jointe comme ci-récitée au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

15. Période de questions des citoyens

Il a été question de :

16. Période de questions et communications des membres du Conseil

Il a été question de :

- d'ajouter les rapports mensuelle des départements sur le site internet
- des règlements des permis et certificat

2023-06-112

18. Levée de la séance à 20 h 39

Il est proposé par André Mathieu

QUE la séance soit levée.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Et j'ai signé ce 19 juillet 2023

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et
Greffier-trésorier

